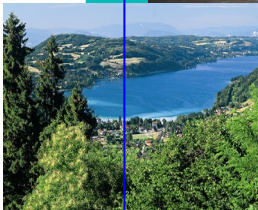


Projets Éducatifs au Développement Durable 2021 / 2022

du

Pays Voironnais



- ▶ *Alimentation en eau potable,*
- ▶ *Assainissement des eaux usées,*
- ▶ *Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers,*
- ▶ *Préservation des espaces naturels sensibles,*
- ▶ *Réhabilitation de l'habitat,*
- ▶ *Qualité de l'air,*
- ▶ *Maîtrise de l'énergie,*
- ▶ *Promotion de l'agriculture,*
- ▶ *Transports collectifs et déplacements « durables »,*

Septembre 2021

Projets Éducatifs au Développement Durable 2021 / 2022

du

Pays Voironnais

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Présentation de l'opération	3
Cahier des charges et critères d'attribution des aides de la Communauté du Pays Voironnais aux projets éducatifs au Développement Durable émanant des établissements scolaires du Voironnais	5
Liste des projets ayant bénéficié d'une subvention pour l'année scolaire 2020/2021	8
Prévention, collecte sélective et traitement des déchets ménagers : Programme des interventions pédagogiques	9
Objectif Économies d'Énergie	11
Agriculture et forêt	12
Santé et Environnement	14
Eau et Assainissement	15
<u>ANNEXES A RETOURNER</u>	17
. Identification du projet	
. Contenu du projet	
. Budget du projet	
. RIB/ RIP	

Projets Éducatifs au Développement Durable 2021 / 2022

du **Pays**



Voironnais

Présentation de l'opération

Problématique

La Communauté du Pays Voironnais développe sa politique en faveur de la transition écologique à travers :

- l'alimentation en eau potable,
- l'assainissement des eaux usées,
- la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- la préservation des espaces naturels sensibles,
- la réhabilitation de l'habitat,
- la qualité de l'air,
- la maîtrise de l'énergie,
- la promotion de l'agriculture,
- les transports collectifs et les déplacements durables,

Parallèlement aux réalisations qui sont mises en œuvre dans le cadre de cette politique, la Communauté du Pays Voironnais veut s'associer aux initiatives qui peuvent contribuer à une meilleure connaissance de notre environnement par les jeunes du Voironnais.

En ce sens, la Communauté du Pays Voironnais a décidé d'aider financièrement les Projets Éducatifs au Développement Durable émanant des établissements scolaires du Voironnais qui présenteront un intérêt évident pour les jeunes et pour les collectivités.

Orientations des Projets éducatifs au Développement Durable (PEDD)

Les PEDD dont la Communauté du Pays Voironnais sera saisie devront être fondés sur l'initiative d'une ou plusieurs équipes pédagogiques, sur la participation active des élèves et sur la collaboration de la Communauté du Pays Voironnais.

Dans le cas d'un projet relevant de plusieurs équipes pédagogiques, il est admis que celles-ci puissent appartenir à des établissements scolaires différents.

Le PEDD peut dans ce cas relever de classes de même niveau (par exemple primaire) ou de classes de niveaux différents (par exemple projet commun à un CM2 et une 6ème).

Ils devront intégrer dans leur élaboration et leur mise en œuvre une ou plusieurs questions liées à l'Environnement local, lesquelles prendront en compte à la fois les objectifs pédagogiques de l'équipe enseignante et les objectifs propres de la Communauté du Pays Voironnais.

Modalités

Les PEDD présentés à la Communauté du Pays Voironnais devront comporter chacun respectivement les éléments précisés dans le cahier des charges ci-joint.

Les dossiers de PEDD seront examinés par un jury présidé par la Vice-Présidente en charge de la transition écologique.

Les critères d'attribution des aides de la Communauté du Pays Voironnais seront appréciés au vu des stipulations du cahier des charges, qui sera fourni avec le dossier complet. L'enveloppe globale que la Communauté du Pays Voironnais met à la disposition des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) est de 25 000 €uros.

Chaque subvention sera plafonnée à :

- 600 euros pour les écoles maternelles et primaires,
- 750 euros pour les collèges,
- 850 euros pour les lycées.

Le Jury sélectionnera les trois projets les plus intéressants et leur attribuera un bonus financier de 200 euros chacun. Ces projets feront également l'objet d'un article dans le Journal du Pays Voironnais. Enfin, les responsables de ces projets seront invités à venir présenter leur travail aux élus lors de la commission transition écologique du mois d'octobre 2022.

La Communauté du Pays Voironnais se réserve le droit de geler tout ou partie de cette somme d'une année sur l'autre au cas où les membres du jury auront jugé irrecevables les demandes de subventions ou certaines d'entre elles.

Les dossiers devront être déposés ou envoyés à la Communauté du Pays Voironnais 40, rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 VOIRON Cedex (auprès de Stéphane BONIN ou Caroline JACQUIN) impérativement avant le MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021 (17 heures) au plus tard.

Le jury rendra public les résultats de ses délibérations fin décembre 2021 au plus tard. Dans tous les cas, les avis seront circonstanciés.

Projets Éducatifs au Développement Durable 2021 / 2022

du **Pays**



Voironnais

CAHIER DES CHARGES et critères d'attribution des aides de la Communauté du Pays Voironnais aux Projets Éducatifs au Développement Durable émanant des établissements scolaires du Voironnais

La problématique

La Communauté du Pays Voironnais (à l'époque le Syndicat Mixte d' Aménagement du Voironnais), réunie le 3 septembre 1990 en Comité Syndical a adopté le "Projet pour le Voironnais" intitulé "Prendre l'initiative et investir ensemble".

Ce projet fait état dans sa 2ème proposition de la volonté des élus du Voironnais de poursuivre et de développer sa politique en faveur de l'Environnement. Cette volonté politique s'est poursuivie et elle se traduit aujourd'hui à travers les thématiques suivantes :

- l'alimentation en eau potable,
- l'assainissement,
- la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- la préservation des espaces naturels sensibles,
- la réhabilitation de l'habitat,
- la qualité de l'air,
- la maîtrise de l'énergie,
- la promotion de l'agriculture
- les transports collectifs et les déplacements « durables »

Parallèlement aux réalisations qui sont mises en œuvre dans le cadre de cette politique, la Communauté du Pays Voironnais entend s'associer aux initiatives qui peuvent contribuer à la préservation de notre environnement par les jeunes du Voironnais.

L'objectif étant d'encourager et de soutenir toute action pédagogique susceptible de sensibiliser les jeunes aux questions et enjeux de l'Environnement de notre région et de les préparer à un comportement qui soit adapté aux exigences écologiques de demain et à la transition écologique du territoire.

En ce sens, la Communauté du Pays Voironnais a décidé d'aider financièrement les Projets Éducatifs au Développement Durable émanant des établissements scolaires du Voironnais qui présenteront un intérêt évident pour les jeunes et pour les collectivités.

Les orientations des PEDD :

Les PEDD dont la Communauté du Pays Voironnais sera saisie devront être fondés sur l'initiative d'une ou plusieurs équipes pédagogiques, sur la participation active des élèves et sur la collaboration de la Communauté du Pays Voironnais. Dans le cas d'un projet relevant de plusieurs équipes pédagogiques, il est admis que celles-ci puissent appartenir à des établissements scolaires différents. Le PEDD peut dans ce cas relever de classes de même

niveau (par exemple primaire) ou de classes de niveaux différents (par exemple projet commun à un CM2 et une 6ème).

Ils devront émaner d'établissements scolaires du secteur public ou du secteur privé situés sur l'une des communes de la Communauté du Pays Voironnais.

Ils devront intégrer dans leur élaboration et leur mise en œuvre une ou plusieurs questions liées à l'Environnement local, lesquelles prendront en compte à la fois les objectifs pédagogiques de l'équipe enseignante et les objectifs propres de la Communauté du Pays Voironnais. Les PEDD ayant un intérêt évident pour une région autre que la nôtre sur le plan national ou pour un pays étranger pourront également être retenus.

Les PEDD devront correspondre à une démarche pédagogique concrète, rigoureuse et cohérente avec les orientations de leur ministère de tutelle ainsi qu'avec celles énoncées dans le présent cahier des charges.

Ils devront contribuer à renforcer une politique de partenariat avec la Communauté du Pays Voironnais et à élargir l'environnement scolaire des élèves aux actions qui sont menées par la collectivité.

Les PEDD permettront d'insérer les élèves dans la réalité sociale locale.

Les initiateurs des PEDD devront accessoirement présenter des propositions liant leurs objectifs pédagogiques à des interventions autres que financières de la Communauté du Pays Voironnais.

Les modalités

Les dossiers présentés à la Communauté du Pays Voironnais devront comporter chacun respectivement :

Les 4 fiches ci-jointes dûment complétées :

Fiche 1 : identification du projet

Fiche 2 : contenu du projet

La définition d'une stratégie déterminant la nature, la progression, le rythme des activités qui caractérisent le déroulement du projet et qui permettront d'atteindre les objectifs pédagogiques préalablement fixés.

Une démarche d'évaluation (pendant et après le projet) destinée à apprécier les effets du PEDD d'une part sur les acquisitions et les attitudes des élèves, et d'autre part sur le terrain de réflexion et d'action du projet.

Fiche 3 : budget du projet

Un budget prévisionnel faisant apparaître d'une part les dépenses (intervenants extérieurs, fonctionnement, fournitures), d'autre part, les divers concours financiers sollicités et, le cas échéant, obtenus (subventions collectivités territoriales, apports complémentaires de l'établissement concerné, participation des familles, aides du ministère,...).

Fiche 4 : Un relevé d'identité bancaire ou postal **(obligatoire, même s'il est identique à l'année précédente).**

Les dossiers de PEDD seront examinés par un jury présidé par la Vice-Présidente en charge de la transition écologique et composé :

- des Vice-Présidents en charge du cycle de l'Eau, de la réduction et de la valorisation des déchets, de l'Agriculture, des mobilités,
- des conseillers pédagogiques de l'Inspection Départemental de l'Éducation Nationale, Circonscriptions Voiron I ,II et III.
- du Chargé de mission Espaces naturels -Environnement du service Energie et Environnement.

Les critères d'attribution des aides de la Communauté du Pays Voironnais seront appréciés au vu des stipulations du présent cahier des charges.

Une attention particulière sera également portée à la qualité de la présentation du projet.

L'enveloppe globale que la Communauté du Pays Voironnais met à la disposition des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) est de 25 000 €uros.

Chaque subvention sera plafonnée à :

- 600 € pour les écoles maternelles et primaires,
- 750 € pour les collèges,
- 850 € pour les lycées.

Le jury se réserve le droit de moduler le montant de cette subvention selon la qualité du projet, le nombre de classes concernées, etc...

Le Jury sélectionnera les trois projets les plus intéressants et leur attribuera un bonus financier de 200 euros chacun. Ces projets feront également l'objet d'un article dans le Journal du Pays Voironnais. Enfin, les responsables de ces projets seront invités à venir présenter leur travail aux élus lors de la commission transition écologique du mois d'octobre 2022.

La Communauté du Pays Voironnais se réserve le droit de geler tout ou partie de cette somme d'une année sur l'autre au cas où les membres du jury auront jugé irrecevables les demandes de subventions ou certaines d'entre elles.

Les dossiers complets devront être déposés ou envoyés au

Service Environnement du Pays Voironnais

40, rue Mainssieux

CS 80363

38516 VOIRON Cedex

auprès de Caroline JACQUIN ou Stéphane BONIN

avant le MERCREDI 10 NOVEMBRE 2020 à 17 heures.

Le jury rendra public les résultats de ses délibérations fin décembre 2021 au plus tard. Dans tous les cas, les avis seront circonstanciés.

Un bilan d'activités et financier pour chaque projet retenu devra impérativement être adressé par les enseignants responsables de projets au Pays Voironnais avant le 30 septembre 2022.

Liste des Projets Educatifs au Développement Durable 2020-2021

	<i>Etablissement</i>	<i>Commune</i>	<i>Thème</i>	<i>classes</i>	<i>élèves</i>
1	Ecole Pierre Perret	RIVES	Le jardin dans tous ses états	PS / GS	92
2	Ecole primaire de St Cassien	ST CASSIEN	Un jardin durable à l'école	PS / MS	21
3	Ecole Elementaire Val'Joie	ST GEOIRE EN VALDAINE	Energie renouvelable? Qu'est-ce que c'est ?	CP	16
4	Ecole Maternelle Jules Ravat	VOIRON	Rencontre avec les 4 éléments dans le Pays Voironnais	MS/ GS	22
5	Ecole maternelle Jean Achard	VOREPPE	A la découverte de la ferme	PS / GS	62
6	Groupe scolaire Le Petit Prince	BILIEU	Paysages invisibles	CE2 / CM1	27
7	Ecole Primaire de Massieu	MASSIEU	Les insectes dans leur écosystème	GS à CE2	47
8	Ecole Elementaire Val'Joie	ST GEOIRE EN VALDAINE	Les amis du jardin	CE1 à CM1	41
9	Ecole Elementaire Val'Joie	ST GEOIRE EN VALDAINE	En route vers une énergie positive	CM1 / CM2	22
10	Ecole Elementaire Jean de la Fontaine	VOIRON	Destination forêts	CM1 / CM2	25
11	Ecole Jules Ferry	VOIRON	Le développement durable sous toutes ses formes : l'interdisciplinarité en action	CE2 / CM1	21
12	Ecole Elémentaire Stendhal	VOREPPE	A la découverte du loup	CM1 / CM2	55
13	Collège Plan Menu	COUBLEVIE	Découverte de l'agriculture et mise en place de serres et de carrés de jardin au collège. Comment produire et se nourrir en respectant l'environnement ?	6ème	190
14	Collège St Joseph	VOIRON	Je pars en chemin sur les ENS	6ème	184
15	Lycée Les Portes de Chartreuse	VOREPPE	A la découverte de nos éleveurs, producteurs et fabricants de produits régionaux	BPR1	20

Prévention, collecte sélective et traitement des déchets ménagers : Programme des interventions pédagogiques

Face à l'augmentation constante des quantités de déchets ménagers, la démarche de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais en matière de prévention, de tri et de valorisation constitue un véritable impératif environnemental et sociétal. L'objectif est de réduire les quantités de déchets produites, trier pour recycler au maximum les déchets et limiter les volumes mis en décharge.

Dans ce cadre, des actions spécifiques peuvent être menées auprès des scolaires par les **Ambassadeurs du Tri et de la Prévention en coordination avec les enseignants.**

Contact : Nelly SICRE, Unité Animation Réduction des Déchets, service Déchets

→ Des interventions théoriques et ludiques :

Elles s'adressent aux enseignants qui souhaitent travailler sur le thème des déchets au travers de la prévention, du tri et de la valorisation :

Actions pédagogiques en matière de prévention / réduction des déchets :

- x Intervention en classe ou accompagnement de la cantine à la lutte contre le gaspillage alimentaire, prêt de la mallette pédagogique « Prenons en main le gaspillage alimentaire »,
- x Animations sur le compostage, le lombricompostage (avec ou non mise à disposition de matériel), installation d'un site de compostage pour un jardin pédagogique ou la cantine,
- x Jeux sur l'achat / la consommation / accompagnement goûter Équilibré Zéro Déchet / Textiles / impacts des smartphones / accompagnement éco-exemplarité...
- x Intervention sur le réemploi : suite à l'animation l'objectif est d'organiser en partenariat avec un acteur du réemploi (Association Passiflore) une collecte ambulante dans les écoles (organisée par la classe référente).

Actions pédagogiques en matière de tri et de recyclage des déchets :

- x Découverte du cycle des déchets, fabrication de papier recyclé, jeux sur le tri / basket tri, l'environnement, le recyclage... Les supports pédagogiques utilisés sont variés : malle Rouletaboule, jeu numérique Game of tri, jeux de 7 familles...

→ Visites d'installations :

Le Site Écologique de La Buisse dévoile tous les secrets du parcours des emballages, du compostage des déchets verts et alimentaires et des objets à réutiliser avec La Ressourcerie :

Visite des plates-formes de compostage de La Buisse et de la Ressourcerie : (à partir du CP).

- x Prendre conscience des enjeux du retour au sol de la matière organique
NB : L'ancien centre de tri sera visité pour comprendre les étapes de transfert et de transformation des emballages nécessaires à la valorisation des déchets.
- x Découverte d'un lieu innovant, au service de l'environnement et du développement de l'économie sociale et solidaire, dont l'objectif est la récupération et le réemploi d'objets.

*Animations et visites gratuites réalisées par
l'équipe des Ambassadeurs du tri et de la prévention*

Pour consulter le descriptif des animations et faire vos demandes en ligne, rendez-vous sur le site Internet du Pays Voironnais :

www.paysvoironnais.com rubrique : Les Services / Déchets / Animations scolaires

**Inscription entre le 9 septembre et le 15 octobre 2021
pour l'année scolaire 2021-2022.**

De nombreuses actions sont possibles pour sensibiliser les enfants : concours de dessins, ateliers avec des groupes de MJC le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires avec exposition des travaux réalisés, travail artistique et manuel avec spectacle de fin d'année (costume en matière recyclée...)...

Pour en savoir plus :

Appelez-le 0800 508 892 (Numéro Vert du Service Gestion des déchets gratuit depuis une ligne fixe)

Pour tout savoir sur les déchets : www.paysvoironnais.com

Projets Éducatifs au Développement Durable 2021 / 2022

du **Pays**



Voironnais

Objectif transition énergétique !

L'énergie fait partie de ces petites choses abstraites qui passent inaperçues. Pourtant, au quotidien, l'énergie nous apporte bien des services : elle nous transporte, elle nous éclaire, elle nous réchauffe, parfois même, elle nous rafraîchit, ... bref, elle nous facilite la vie !

Mais l'énergie a aussi des inconvénients : les sources les plus consommées sont épuisables, la consommation d'énergie est le principal facteur du changement climatique, la technologie nucléaire produit des déchets que l'on ne sait pas traiter, ...

En quelque sorte, il faut savoir user de l'énergie sans en abuser, c'est pourquoi la principale recommandation en la matière est d'apprendre à économiser l'énergie.

Sensibiliser les jeunes générations

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, le Pays Voironnais vous propose de développer un travail pédagogique autour du changement climatique.

Menant l'enquête à la recherche des moindres gisements d'économie d'énergie, les élèves seront ainsi amenés à devenir de véritables « ambassadeurs du climat ».

Parce que les jeunes générations d'aujourd'hui seront les générations adultes de demain, il est nécessaire de les sensibiliser à un comportement économe en énergie et respectueux de l'environnement.

Le soutien du Pays Voironnais est conditionné par la pertinence et la cohérence du projet pédagogique.

Pour tout renseignement concernant cette thématique ou le montage de votre projet, vous pouvez contacter :

[Olivier CHIRPAZ](#)
[Cellule Énergie du Pays Voironnais](#)
[Tél. 04 76 93 16 67](#)
Olivier.chirpaz@paysvoironnais.com

En route vers un Territoire à Energie Positive !

Aux problématiques globales, les réponses sont forcément locales ! C'est pourquoi, le Pays Voironnais s'est engagé dans une démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS). L'objectif est qu'à l'horizon 2050, le territoire ait divisé par 2 sa consommation d'énergie actuelle et produise plus d'énergie renouvelable locale que la consommation du territoire. Tous les acteurs du territoire du Pays Voironnais (élus, entreprises, associations, habitants, écoles...) sont incités à se mobiliser pour agir dans ce sens.

En menant un projet pédagogique axé sur la réduction de la consommation d'énergie et/ou la production d'énergie renouvelable, devenez acteurs de votre Territoire (à Energie Positive !)

Projets Éducatifs au Développement Durable 2021 / 2022



du

Pays

Voironnais

Agriculture et forêt

Contexte et rôle de la Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais est acteur dans le contexte économique qui comprend outre les activités industrielles, artisanales, et commerciales, le tourisme, l'agriculture et la forêt.

L'agriculture et la forêt occupent 70% du territoire du Pays Voironnais et l'agriculture compte aujourd'hui plus de 300 exploitations travaillant plus de 15 000 hectares.

Le Pays Voironnais agit pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt depuis plus de 20 ans, à travers des ambitions fixées par une charte mise à jour en 2015.

Depuis 2019, ces ambitions sont renforcées par le Plan Climat Air Energie du Pays Voironnais, ainsi que la participation active du territoire au Projet Alimentaire Inter-Territorial de la grande région grenobloise.

Le Pays Voironnais dispose également d'une charte, qui propose de relever 4 défis :

1. Assurer la pérennité des espaces et de l'économie agricole.
2. Favoriser une meilleure exploitation de la forêt.
3. Valoriser l'agriculture et la forêt locales.
4. Structurer des filières territoriales rentables pour les producteurs et compatibles avec les moyens des consommateurs.

Ces 4 défis se traduisent par des actions dans différents domaines :

- La restauration collective : comment manger mieux et moins gaspiller dans les cantines scolaires ?
- La valorisation des produits locaux : où trouver des fruits, légumes, viande, fromages etc locaux ? Découvrir le métier d'agriculteur à travers des événements à la ferme, aider la création de magasins de producteurs, participer à la mise en relation des agriculteurs et des grandes et moyennes surfaces, etc.
- Agir pour que la forêt et la filière bois jouent un rôle important dans la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, faire connaître les métiers de la forêt et de la filière bois (du bûcheron au charpentier...) : amélioration des conditions de la récolte des arbres en forêt, événements en forêt, le bois comme énergie renouvelable, construire en bois, aider au renouvellement de la forêt....
- Construire et gérer des équipements structurants pour la valorisation locale des produits : plateforme de bois déchiqueté qui alimente les chaufferies du territoire, légumerie, abattoir...
- Soutenir les agriculteurs dans leurs installations, leurs projets et l'évolution de leurs pratiques agricoles (développement de l'agro-écologie, de l'agriculture bio, de l'agro-foresterie...)

Par ailleurs, 5 circuits pédestres ainsi que des belvédères de lecture de paysages ont également été élaborés et portent un regard sur l'agriculture et la forêt. Ils sont en ligne sur le site <https://www.paysvoironnais.info> (page itinéraires et circuits).

Déroulé de votre PEDD

Quels objectifs possibles pour votre PEDD en lien avec les thématiques agriculture, alimentation et forêt ?

- Découvrir et comprendre le travail des agriculteurs qui contribuent à nous nourrir, à nous offrir des paysages et un environnement de qualité.
- Découvrir et comprendre les différents rôles et fonctions de la forêt (biodiversité, récolte de bois, protection contre les incendies et les glissements de terrain, préservation de la ressource en eau potable, « stockage de carbone », énergie renouvelable...)
- Découvrir les différents métiers de la forêt et de la filière bois : bûcheron, gestionnaire forestier, charpentier, scieur...
- S'interroger sur la notion d'alimentation locale et de qualité et travailler sur le contenu de son assiette.

Les + offerts dans le cadre du PEDD

Pour vous permettre d'élaborer votre projet éducatif, les services gratuits suivants sont à votre disposition :

1. Fourniture de supports spécifiques (en prêt ou gratuit) : DVD du film « Tout pour être heureux ou presque » comprenant des portraits d'agriculteurs ainsi que 4 mini films, réalisés par des écoles ou des centres de loisir sur le thème « du champ à l'assiette », fiches descriptives des circuits agro-touristiques, jeu du promeneur en herbe, ...

2. Fourniture de contacts partenaires et professionnels pouvant intervenir sur l'agriculture, la forêt ou l'alimentation.

Info forêt/ filière bois : l'association Fibois38 propose des animations auprès des scolaires sur la filière bois: https://www.fibois38.org/infos/38_sensibilisation-scolaires

3. Le Mois de la transition Alimentaire,

NOUVEAUTÉS 2021/2022

Du 22 septembre au 22 octobre : des évènements sur tout le Pays Voironnais ! Toutes les infos sur le site :

<https://www.pait-transition-alimentaire.org>

4. Accompagnement sur la restauration collective, la qualité dans les assiettes et la réduction du gaspillage alimentaire en partenariat avec les communes.

Contact : pour en savoir plus

Béatrice Chénet, chargée de mission service agriculture, forêt et développement rural

Tél : 04 57 38 01 60 – mel : beatrice.chenet@paysvoironnais.com

Camille Matz, chargée de mission Forêt

Tel : 07 78 81 86 61- mel : camille.matz@paysvoironnais.com

Emmanuelle Condé, chargée de mission alimentation et circuits courts

Tel 07 78 81 86 59 emmanuelle.conde@paysvoironnais.com

Projets Éducatifs au Développement Durable 2021 / 2022



du

Pays



Voironnais

Santé-environnement

Contexte et rôle de la Communauté d'Agglomération

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais a signé un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la Préfecture, le Département, la CARSAT, les centres hospitaliers.

Dans ce cadre, un axe est dédié à des actions sur la santé-environnement dans l'objectif prévenir les risques sanitaires liés aux impacts environnementaux.

Deux axes peuvent être développés :

- La qualité de l'air intérieur
- La lutte contre les espèces invasives : moustique tigre et ambroisie

Les + offerts dans le cadre du PEDD

► Pour vous permettre d'élaborer votre projet éducatif, des ressources pédagogiques gratuites peuvent être mises à votre disposition, sous réservation (le matériel est emprunté de manière ponctuelle à divers organismes partenaires isérois) :

1. la Malette pédagogique « **Captain'Allergo, halte à l'ambroisie !** »

<http://mallette-ambroisie.fr/>

2. Le jeu de plateau « **Dépollu'air** », outil pédagogique pour découvrir les gestes quotidiens qui préservent l'air et notre santé

<https://oikos-ecoconstruction.com/sensibilisation/depollulair/>

3. La malette pédagogique « **Air(e) de jeux** », outils de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur

www.cotita.fr > IMG > pdf > 14-IREPS_Presentation_de_la_mallette

4. La « **ValiZz** » pédagogique pour découvrir **le moustique**, savoir le reconnaître, découvrir son cycle de vie, sa fonction dans l'écosystème, s'interroger sur l'impact de l'homme sur son environnement.

<https://www.eid-rhonealpes.com/educ-actions/tout-savoir>

► Un animateur peut venir vous présenter le jeu pour vous l'approprier avant l'animation en classe.

Contact : pour en savoir plus

Alexandra Gallin, Chargée de développement

Service Enfance Jeunesse Prévention Santé - Tél : 04 76 93 17 28

cias@paysvoironnais.com



du

Pays



Voironnais

Le petit cycle de l'Eau

L'eau qu'on trouve à l'état brut dans la nature est-elle potable ?

Sauf exception, ce n'est pas le cas. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une eau dite potable est censée pouvoir être consommée quotidiennement par tout un chacun pendant 70 ans, à raison de deux litres par jour, en ne le rendant malade ni à court, ni à long terme. Or il est bien rare qu'une eau à l'état brut respecte tous les critères auxquels une eau potable doit répondre. Une eau, même transparente, peut contenir des substances dissoutes telles que le plomb, le mercure ou l'arsenic. Elle peut également véhiculer des germes pathogènes tels que des bactéries et virus responsables de certaines hépatites, de la poliomyélite, de dysenteries, du choléra. Dans le monde, les maladies liées à l'usage d'une eau non potable sont une des principales causes de mortalité.

Qu'appelle-t-on « le petit cycle de l'eau » ?

Depuis le XIX^{ème} siècle, l'homme a mis en place tout un système pour capter l'eau, la traiter (si nécessaire) afin de la rendre potable, pouvoir en disposer à volonté dans son domicile, en ouvrant simplement son robinet, puis pour collecter cette eau, une fois salie, la traiter et la restituer suffisamment propre, au milieu naturel, pour qu'elle n'altère pas le bon état écologique de ce dernier. Ce cycle, totalement artificiel, est appelé « petit cycle de l'eau ».

Pourquoi avoir mis en place le petit cycle de l'eau ?

Tout d'abord, pour répondre à des enjeux de santé publique : l'accès à l'eau potable et à un assainissement de qualité permet de prévenir un grand nombre de maladies liées à l'eau. Par ailleurs le traitement des eaux usées, avant rejet dans le milieu, est impératif pour éviter la dégradation de ce dernier, conserver son aptitude à fournir une eau de qualité et préserver la biodiversité.

De la production de l'eau potable...

Produire et distribuer une eau de qualité font partie des objectifs prioritaires du service. Le Service Eau et Assainissement du Pays Voironnais gère 45 ressources dont 10 sont hors service, mais conservées dans le patrimoine. En 2019, le volume d'eau prélevé au niveau du milieu naturel s'est établi à 6 900 000 m³. Le service dispose d'un réseau de 862 km pour assurer la distribution de l'eau potable.

Selon le type des ressources, différents systèmes de traitements sont exploités par le Service Eau et Assainissement. On compte parmi eux : les ultra-violets, le chlore gazeux, l'hypochlorite de sodium (javel) et le bioxyde de chlore. Le goût et l'odeur varient en fonction du traitement. Cela explique, lors de modification d'alimentation pour des besoins de service, que des changements peuvent être ressentis par les usagers (maintenance, déficit de la ressource, ...).

Depuis l'automne 2015, les sources de Sambuis et Pécatièrre sont ultrafiltrées par une station de production d'eau potable située à Pommiers-La-Placette (UPEP). Cette usine de filtration permet d'éliminer la turbidité (matières légères en suspension dans l'eau) et les éléments pathogènes (virus, pollen, bactérie,...). Cette eau ultrafiltrée est mise en distribution sur les communes de Saint Julien de Ratz, Pommiers-La-Placette, une grande partie de Voreppe, Centr'Alp, et une partie de la plaine de Moirans.



Lors de visite sur Aquantis, de grands panneaux illustrés expliquant le mode de fonctionnement de cette usine de production d'eau potable peuvent être mis à disposition. ... à la collecte et au traitement des eaux usées

L'Assainissement désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées au réseau d'égout et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains. Il concerne 82 % de la population sur le territoire du Pays Voironnais. L'assainissement est dit non-collectif ou autonome dans les zones non-raccordées au tout à l'égout.

Au niveau de l'assainissement collectif, les eaux usées sont collectées, acheminées dans des stations d'épuration et dépolluées avant d'être renvoyées dans le milieu naturel. Collecter et dépolluer les eaux usées, c'est tout à la fois assurer l'avenir pour nos ressources naturelles en eau, préserver notre environnement, notre cadre de vie, et protéger notre santé. Le service dispose de 597 km de réseau de collecte des eaux usées.

Au niveau national, cette situation privilégiée sur les dispositifs d'assainissement de notre pays, un Français sur deux l'ignore... (56% des Français ignorent que les eaux potables sont nettoyées en usine avant d'être rejetées, propres, dans la nature : baromètre Tns-Sofres/CIEAU Les Français et l'eau 2016).

Les principaux ouvrages de traitement de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sont :

- 8 Stations Traitement Eaux Usées
- 4 Boues Activées (de 6 000 à 65 000 EH)
- 1 lagune (de 800 EH)
- 1 Filtre à sable (120 EH)
- 2 Filtres Planté de Roseaux : Chirens et St Bueil
- 2 bassins d'orage
- 597 km de réseaux
- 101 déversoirs d'orage
- 74 stations de refoulement

Depuis plusieurs années, le site de la station de traitement d'Aquantis est proposé pour des visites pédagogiques. De grands panneaux illustrés expliquant son mode de fonctionnement sont disponibles au sein du périmètre de visite.



Pour en savoir plus :
[Service Eau et Assainissement](#)
[Tél : 04 76 67 60 10](tel:0476676010)
contact-eau@paysvoironnais.com
contact-assainissement@paysvoironnais.com

du

Pays *Voironnais*

A NNEXES A RETOURNER **OBLIGATOIREMENT**

- . *Identification du projet*
- . *Contenu du projet*
- . *Budget du projet*
- . **RIB/ RIP**



Identification du projet

Intitulé exact du projet présenté :

.....
.....
.....

Établissement scolaire :

Nom du Directeur :

Nom de l'établissement :

Adresse précise de l'établissement :

.....

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Enseignant(s) responsable(s) du projet :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Classe(s) concernée(s) par le projet :

Classe :

Nb d'élèves :

Classe :

Nb d'élèves :

Classe :

Nb d'élèves :

Classe :

Nb d'élèves :

Classe :

Nb d'élèves :

Contenu du projet

Contexte motivant ce projet :

(Pourquoi ce projet ?)

.....

.....

.....

.....



- **Contenu** : (se référer au cahier des charges)

- Objectifs visés,
- Forme de votre travail,
- Déroulement
-

Joindre un maximum de 4 pages recto-verso

Budget du projet

DEPENSES		RECETTES	
	<i>Montant</i>		<i>Montant</i>
Frais d'intervenants		Subventions (à préciser)	
Achat de matériel			
Location de matériel			
Frais de déplacement			
Frais administratifs (à préciser)			
		Participation établissement	
		Recettes propres	
		Subvention demandée	
		au Pays Voironnais	
Autres dépenses (à préciser)		Autres recettes (à préciser)	
TOTAL		TOTAL	
	€		€

Pour les recettes, préciser ci-dessous les subventions acquises ou demandées :

-
-
-
-
-
-

RIB DE LA CLASSE
(Photocopie ou original)